



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 04 octobre 2018

**Information sur l'absence d'avis  
de l'Autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur la modification N°2 du PLU de la commune de Estagel (66)**

**n°saisine 2018-6494  
n°MRAe 2018AO80**

Par courrier daté du 3 juillet 2018, reçu par la DREAL le 6 juillet 2018, la Communauté d'agglomération de Perpignan Méditerranée a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de modification N°2 du PLU de la commune d'Estagel (66) au titre des articles R.104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 6 octobre 2018 (article R.104-25 du Code d'urbanisme).